



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Montant des pensions

Question écrite n° 48406

Texte de la question

M. Jean-François Calvo attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération sur les conséquences de la dévaluation du franc CFA et notamment sur la dépréciation des retraites des anciens expatriés. Il ne conteste pas la dévaluation du franc CFA, qui a eu d'heureuses conséquences pour les États africains. Mais il lui rappelle que nombreux sont les ressortissants français qui ont résidé dans l'un des pays faisant partie de la zone monétaire dite zone franc où ils ont su mettre à profit leurs connaissances et leur savoir-faire au service de nos amis africains. La volonté du Gouvernement s'est manifestée par le versement d'une aide temporaire au titre de l'année 1994 et plus récemment par le biais de l'IGAS chargée d'étudier la question des retraites de la zone franc. Mais les conclusions du rapport de la mission de l'IGAS, dite mission Leroy, mise en place près de deux ans après la dévaluation du franc CFA, ne sont toujours pas connues. L'association Lagaco a fait, de son côté, des propositions pour demander la compensation de la perte du pouvoir d'achat. Il lui demande si un accord en faveur de ces retraites interviendra prochainement pour compenser la dépréciation de leur revenu et si, dans ce sens, pour ne pas peser sur les financements de la sécurité sociale française, il ne conviendrait pas, à titre de compensation, d'opérer un prélèvement sur les aides accordées à chaque État concerné au titre de la coopération.

Texte de la réponse

Des la dévaluation du franc CFA, l'AFAGO, association des anciens du Gabon et de l'Afrique centrale et occidentale, a appelé l'attention du ministère de la coopération sur la situation des Français qui, ayant accompli tout ou partie de leur carrière en Afrique, ont des difficultés d'une part pour percevoir les pensions de retraite qui leur sont dues par les caisses locales de protection sociale, d'autre part pour compenser la baisse de revenus consécutive au changement de parité. Très rapidement après le réajustement monétaire du franc CFA, et suite à ces interventions, le Gouvernement a pris des mesures exceptionnelles pour en compenser, au moins partiellement, les effets à l'égard des ressortissants français pensionnés des régimes de sécurité sociale africains confrontés à des difficultés économiques particulières. En dehors de certains dossiers, bien répertoriés et en nombre limité, c'est aujourd'hui chose faite. Par ailleurs, M. le Premier ministre a confié à une mission tripartite d'évaluation (inspection générale des affaires sociales, ministère des affaires étrangères, ministère de la coopération) le soin de faire le point sur les problèmes rencontrés par les retraites et futurs retraités français ayant cotisé ou cotisant aux organismes africains. Cette mission, dirigée par l'IGAS (M. Leroy), s'est rendue dans six pays : Gabon, Côte d'Ivoire, Sénégal, Congo, Mali et Cameroun et son rapport a été remis à M. le Premier ministre et aux ministres concernés. Les conclusions à tirer de ce rapport ont fait l'objet d'une concertation interministérielle qui a permis de retenir une partie des propositions avancées. En ce qui concerne les éventuels bénéficiaires de la mesure exceptionnelle décidée en 1994, quelques dossiers étaient en souffrance, étant notamment arrivés hors délai. Sans remettre en cause les principes arrêtés à l'époque, ces dossiers devraient, dans les prochaines semaines, être examinés en ne tenant pas compte de la date limite. À moyen terme, il convient d'agir sur différents registres afin de sécuriser au maximum les droits de nos compatriotes sans que ceci se traduise par une charge supplémentaire sur le régime général de la sécurité

sociale. Devrait donc être mise en place la centralisation des retraites ayant cotisé en Afrique à partir des informations provenant des caisses françaises et des caisses africaines. Ceci permettra de mieux connaître l'ampleur du problème et d'intervenir auprès de nos partenaires avec plus d'efficacité. Afin de réaliser une totalisation des cotisations (prise en compte des années travaillées en Afrique dans le calcul des pensions), la réflexion sera poursuivie pour faciliter la fourniture des documents nécessaires par les anciens cotisants des caisses africaines. M. le ministre du travail et des affaires sociales devrait écrire à ses homologues africains pour les sensibiliser au problème des retraites français et cette question est d'ores et déjà systématiquement abordée lors des déplacements ministériels en Afrique. Enfin une aide à la reorganisation des caisses de retraite africaines sera proposée à nos partenaires, qui complètera l'action initiée dans le cadre de la CIPRES. Parallèlement les personnes actuellement en activité seront systématiquement encouragées à souscrire une assurance volontaire, dès lors que, dans les pays concernés, la remise en ordre des systèmes africains de retraite constitue une tâche difficile et certainement longue. Certes, ces mesures ne résoudront pas l'ensemble des problèmes mais elles sont une étape dans la voie d'une amélioration de la situation de nos compatriotes ayant cotisé à des caisses de retraite africaines.

Données clés

Auteur : [M. Calvo Jean-François](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48406

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 754

Réponse publiée le : 3 mars 1997, page 1068